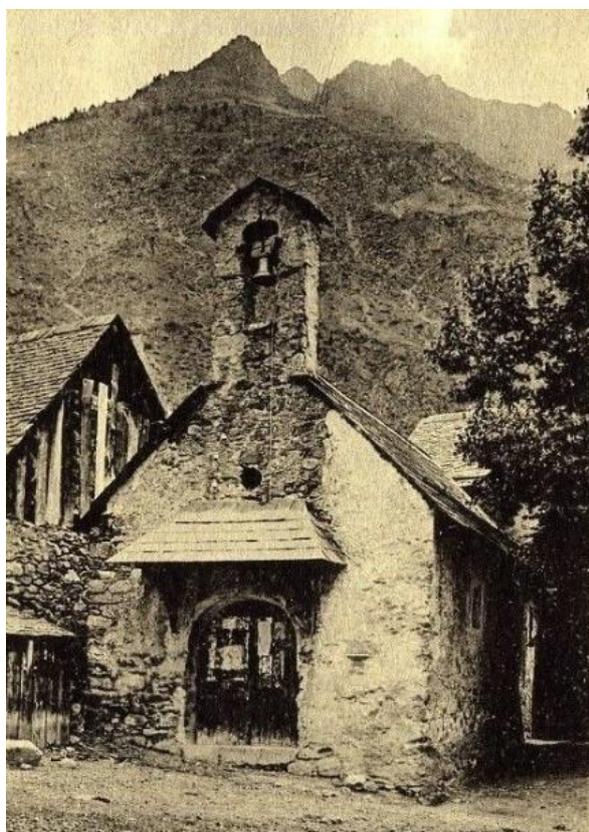


# La g@zette

## *du Valbonnais*

*N° 129 – Septembre 2018*

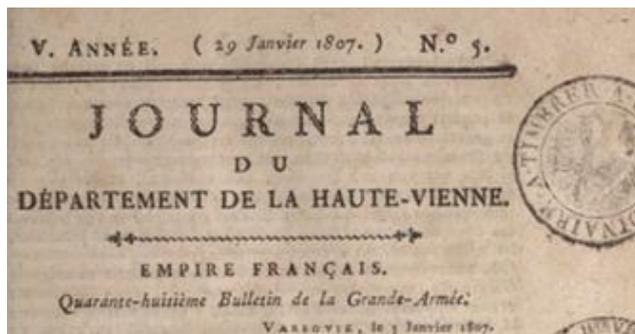
### **Valjouffrey : une tête de Turc ?**



Sous la Tête du Ramu (2760 m), des gens de Valsenestre trouvent, le 21 juillet 1806, un cadavre desséché. S'agit-il d'un crime ? La justice des hommes en est convaincue, au risque de rejouer, 45 ans après, l'affaire Calas.



Le 21 juillet 1806, on retrouve un cadavre sur la montagne de Valjouffrey...



« L'EMPEREUR est arrivé le 2 janvier à Varsovie... Il a gelé et neigé pendant 2 jours ; mais déjà le dégel... ». Ce journal du département de la Haute-Vienne donne des nouvelles de la Grande-Armée de Napoléon et des faits extraordinaires survenus à Valjouffrey...

.... Les faits extraordinaires que nous allons transmettre, et dont on trouve peu d'exemples dans les causes célèbres, intéresseront sensiblement le public.

Dans le mois de juillet dernier, un cadavre est trouvé sur la montagne du *Ramas*, dans la commune de Valjouffrey, canton de Bourg-d'Oysans, arrondissement de Grenoble. La tête était défigurée ; on remarque une ancienne cicatrice à l'épaule droite, et une jambe faussée. Les habitants de la contrée raisonnent beaucoup sur cet événement. On se rappelle alors qu'un mois auparavant Pierre Turc, de la commune de Venosc, s'était plaint du vol d'une mule ; qu'il en avait accusé Jacques Turc, son fils cadet, marié à Valjouffrey ; qu'il s'était livré aux plus violentes menaces, et que les deux autres fils avaient partagé le ressentiment de leur père.

Jacques Turc, qui était marchand colporteur, se trouvait absent de son domicile long-tems avant le vol de la mule ; mais son père et ses frères avaient prétendu qu'il était revenu clandestinement pour exécuter ce vol.

Plusieurs habitants assuraient que Jacques Turc avait une cicatrice à l'épaule droite, et il était constant qu'il avait une jambe faussée : de-là la clameur publique, que le cadavre trouvé est celui de Jacques Turc assassiné par son père et ses frères, dont la vengeance a eu son plein effet.



La Tête du Ramu, au premier plan, devant le Pic du Clapier du Peyron, surveille la voie mythique de l'Oisans, vers Venosc. En suivant le ruisseau des Combes, le col de la Muzelle nous apparaît de loin comme une muraille infranchissable, noire et schisteuse (photographie prise à la belle saison).

Des parens même de la famille Turc affirmaient qu'ils avaient reconnu le cadavre de Jacques.

On rapportait, au surplus, que l'assassinat avait été commis une nuit que Jacques Turc était venu au domicile d'été de son père, sur la montagne des Chalmettes ; que la veille il avait été vu au Bourg-d'Oysans, et successivement dans le chemin qui conduit aux Chalmettes. On disait que le cadavre avait été porté, pendant la nuit, de la montagne des Chalmettes sur celle

du *Ramas*, et que la même nuit le père Turc, avec un de ses fils, ayant été rencontré portant un sac sur les épaules, et questionné sur ce que renfermait ce sac, il avait répondu que c'était de la *viande fraîche*.

Une certaine quantité de sang avait été remarquée dans le chemin des Chalmettes, et une visite par la gendarmerie dans l'habitation du père Turc ayant produit la découverte d'un couteau ensanglanté, il ne resta plus de doute alors sur la culpabilité de la famille Turc.

Telles sont les circonstances qui motivèrent l'arrestation de Pierre Turc et de ses deux fils, qui plongèrent la femme de Jacques Turc dans le plus grand désespoir, et lui firent porter le deuil de son mari.

Il y avait déjà plusieurs mois que les Turc étaient dans les prisons de Grenoble, lorsqu'une lettre datée d'Aubenas, du 29 septembre, et portant la signature de Jacques Turc, parvint à un habitant de Valjouffrey. Cette lettre, qui annonçait uniquement que Jacques Turc jouissait d'une bonne santé, est montrée à ses parents, à ses amis ; mais on ne reconnaît ni l'écriture ni la signature de ce dernier, et on soupçonne que c'est un stratagème de la part de son père et de ses frères, pour faire illusion à la justice. Le Maire d'Aubenas, à qui on fait part de cette lettre, répond affirmativement que Jacques Turc n'a pas paru dans sa ville depuis le mois de juin.

En cet état, de nouveaux renseignements sont donnés au Magistrat de sûreté de l'arrondissement de Grenoble : on parle d'une chemise ensanglantée lésivée chez les Turc, d'une ceinture et d'un mouchoir trouvés sur la montagne du Ramas, reconnus par la femme de Jacques Turc pour faire partie des dépouilles de son mari.



Le Ramu en hiver est avalancheux. Le journal du 29 janvier 1807 écrit "*Montagne du Ramus*". Dans le registre des décès de Valjouffrey, on lit "*Montagne du Ramus*". Un vol de mule par le col de la Muzelle, reliant Venosc à Valjouffrey, était possible : le N°46 évoque le passage des mulets italiens en 1943.

Une nouvelle instruction allait donc avoir lieu, lorsqu'un individu se présente à la Justice, annonçant qu'il vient briser les fers de trois infortunés qui gémissent dans les cachots, accusés injustement d'un assassinat horrible. Cet individu affirme qu'il est *Jacques Turc* lui-même ; que depuis plusieurs années, absent de son pays, il n'a vu aucun de ses parents, et il demande à grands cris la liberté de son père et de ses deux frères. Les Magistrats, qui dans cette affaire avaient agi avec beaucoup de prudence et de circonspection, s'empressent aussitôt d'appeler la femme de Jacques, le Maire et les principaux habitants des communes de Venosc et de Valjouffrey, pour s'assurer de l'identité de celui qui se présente avec le nom de Jacques Turc. Tous les doutes sont levés ; et la Justice, convaincue de l'existence du prétendu assassiné, ordonne à l'instant même la mise en liberté de Pierre Turc et de ses deux fils. Ils avaient toujours protesté de leur innocence, et les chagrins inséparables de leur triste position, les avaient fait tomber dans une maladie assez grave. On se représente aisément quelle scène

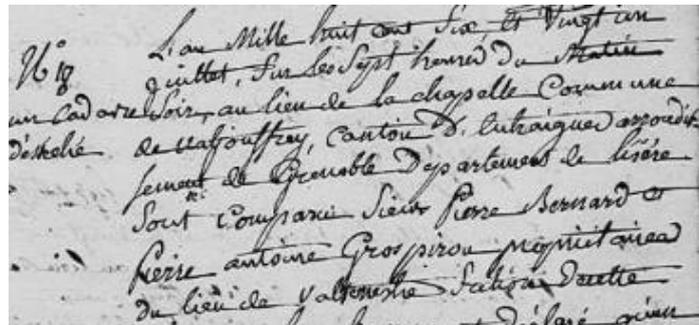
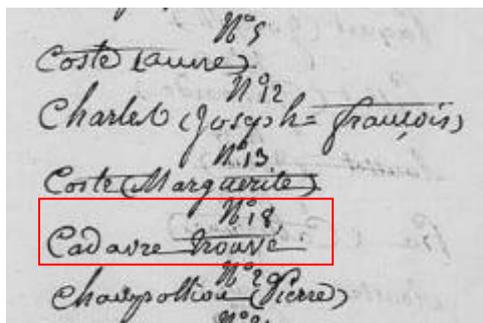
touchante, quel coup de théâtre a produit la reconnaissance qui a eu lieu entre Jacques Turc, sa femme, son père et ses deux frères . Tous les spectateurs éprouvèrent la plus vive émotion ; des larmes d'attendrissement coulèrent de tous les yeux.

Voilà une famille, que tout paraissait accuser d'un crime, aujourd'hui rendue à l'honneur : une épouse retrouve l'époux dont elle portait le deuil ; une fille, dont le mariage prochain avait été rompu par l'accusation de son père et de ses deux frères, peut s'unir à celui qu'on lui destinait ; six personnes, enfin, passent du désespoir à la félicité.

Il paraît aujourd'hui constant, sur-tout d'après le procès-verbal dressé par le Maire de Valjouffrey, que le cadavre trouvé est celui d'un voyageur qui a péri par l'effet de quelque avalanche.

Nota bene : nous avons conservé l'orthographe du texte original et les retraits des paragraphes.

Nous avons vérifié dans les registres de décès la véracité de la découverte de ce cadavre sur les pentes du Ramus. L'original de la déclaration se trouve dans la collection communale de Valjouffrey (9NUM/AC522/2 – An XII-1812) :



Nous avons constaté moult ratures et des différences mineures dans l'acte, trouvé dans la collection départementale (9NUM1/5E523/3 -1793-1806). Je vous propose ci-dessous une transcription de la déclaration qui figure dans la collection communale de Valjouffrey :

#### N° 18 un cadavre desséché

L'an mille huit cent six, et vingt un juillet sur les sept heures du soir au lieu de la Chapelle commune de Valjouffrey, canton d'Entraigues, arrondissement de Grenoble, département de l'Isère Sont comparu sieur Pierre Bernard et Pierre Antoine Grosperon propriétaire du lieu de Valsenestre section de cette commune, lesquels nous ont déclaré qu'un cadavre de figure humaine plus que putréfié et desséché, existait sur la montagne du Ramus, ensuite nous nous y sommes transporté pour reconnoître et s'assurer de la vérité de leur déclaration assisté des dits déclarants, l'avons ensuite de notre verbal de levée du dit cadavre de ce jour fait inhumer sur place ce jour d'hui, vingt un juillet, par la vue de la tête de ce cadavre l'avoir jugé être âgé d'environ vingt quatre à trente quatre ans et du sexe masculin n'ayant pu reconnoître qui il étoit, étant mort depuis long temps par l'effet du mauvais temps et descendu par les avalanches du haut de la montagne, ne connaissant pas précisément l'époque de son décès, et les dit Pierre Bernard et Pierre Antoine Grosperon ont signé avec nous le présent acte de décès après que lecture en a été faite.

**Chantelouve :** Marcel Vieux, généalogiste et historien local, a transcrit entre 1990 et 1991 un précieux témoignage de la vie de nos aïeux sur la commune de Chantelouve, relaté par Jean Joubert-Ainarde, maire pendant une vingtaine d'années. Le document original émanait d'Etienne Bos du Périer et a été écrit au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Sa publication débute sans les 8 premières pages dans notre N° 106 et se termine dans le présent numéro sans les 8 dernières.

L'accès du Valon est difficile et périlleux, il faut être prudent et actif pour monter les bestiaux sans accident fâcheux, cependant de ma souvenance il n'a perit que deux bêtes, savoir une jument de S<sup>r</sup> François JOUBERT-Bonne, dont les vieds de derrière manquèrent le chemin à la Corbale près l'Argentière, une genisse de S<sup>r</sup> Louis FAURE-Marguerite cette dernière perit à peu de distance du Fescodiriz de Cotte-Longe. Ces accidents arrivent ordinairement par le défaut de précaution des conducteurs, mais pour prévenir ces malheurs il faut avoir soins de réparer le chemin chaque fois qu'on veut monter le troupeau .

J'avais depuis bien longtemps formé le projet de faire réparer le Pouizeau et quoique j'aye administré la commune pendant vingt-trois ans sans interruption, je n'ai pas pu y parvenir j'avais pourtant décidé les intéressés et lorsqu'il s'agissait d'en passer l'adjudication, une loi fatale mis nos montagnes à la disposition de la loi d'amortissement, le Valon par une fautive interprétation, que j'ai écrit ailleurs, se trouva du nombre de manière que mon projet resta sans effet.

Il est bien à souhaiter qu'une personne ...

P.84.

intelligente vienne après moi achever ce que j'ai si souvent tenté, il en résulterait un bien général et particulier indéfectible, d'ailleurs la nécessité de faire cette réparation est visiblement reconnue n'est-il pas vrai qu'on y peut pas passer les bestiaux de gros-vieds sans danger, et que pour accéder à jet de Rieux, souvent la lavanche est un obstacle, il y a en outre des mauvais pas et l'éloignement doit compter pour quelque chose, il y a plus, lorsque'il s'agit de descendre le troupeau par suite du mauvais temps avec la neige ne conviendra t-on pas que plusieurs endroits présentent une exposition presque infallible.

Ma sollicitude ne s'était pas bornée seulement à vouloir faire un chemin viable au Pouizeau, j'avais encore l'intention d'en faire ouvrir un ou il semble que la nature par un de ses bienfaits nous l'a pour ainsi dire tracé .

Que l'on remarque qu'il ne serait pas bien dispendieux de faire un chemin depuis le vieds de L'Avavaux qui viendrait en descendant par un des d'âne se jeter dans le chemin actuel du Valon près l'Argentière, par ce moyen on aurait la faculté de changer le troupeau d'une montagne à l'autre avec autant de facilité que de convenances.

J'avoue que ne tient pas autant à ouvrir ce dernier chemin comme à réparer le Pouizeau qui est suivant moi indispensable, à moins qu'on ne veulente entreprendre de le frayer par le ...

Sur le grand chemin d'Entraigues, via Pont Vieux, devant le hameau de Leygas, le seigneur de Valbonnais Poligny et le Capitaine De Pontis furent brusquement attaqués par Richard. Accusé d'avoir assassiné, vers 1648, le précepteur du jeune seigneur dans le château, cet officier de châellenie pensa « *qu'il était plus avantageux de sauver sa vie en perdant son bien que d'être pendu sa bourse à son cou* ». Il demanda pardon à Dame Poligny. Ainsi finit la relation des ces terribles évènements dans les « Mémoires du Sieur De Pontis » officier des armées du Roy.

roient vendues, et la troisième, que de l'argent de cette vente on paieroit les frais et les dépens du procès.

Richard, qui voyoit qu'il lui étoit encore plus avantageux de sauver sa vie en perdant son bien que d'être pendu sa bourse à son cou, me témoigna qu'il étoit prêt et résolu à toutes choses, pourvu que sa vie fût à couvert. Ainsi cette misérable affaire fut entièrement terminée. Ses terres furent vendues. L'on paya d'une partie de l'argent les dépens. Il demanda pardon à madame de Poligny, et sortit ensuite du pays, où l'on ne l'a point revu depuis. Il fallut sans doute que Dieu me donnât de la conduite, de la fermeté et de la persévérance pour pousser ce misérable à bout et pour abattre son insolence, que rien n'étoit capable d'étonner. La fierté, la rage et le désespoir, joints à son esprit qui étoit actif et intrigant, le rendoient capable de tout excès; et ce fut un coup extraordinaire de la justice de Dieu, qu'étant aussi superbe et aussi cruel qu'il étoit il se vit enfin forcé de fléchir et de s'abaisser sous la volonté de celui qu'il auroit voulu perdre, et qu'il haïssoit de tout son cœur.

---

## Un duo de charme : *c'était bien chez Babette !*



Nos championnes du monde des WCOA (cf N°122 et 128) sont de retour d'Hollywood, au cœur du Valbonnais. Marion Turc : les fées se sont penchées sur son berceau, un sortilège de douceur et de force, à l'in...star du duo SUNSHINE qu'elle forme avec Stéphanie Baribeau, initiée par la fée Mélusine dans les cuves de Sassenage. L'eau cristalline des Ecrins rencontre les eaux tumultueuses de la Septième Merveille du Dauphiné : et c'est un tonnerre...d'applaudissement, sous un ciel étoilé.

